

AVENANT n° 5 à la convention de mise à disposition de la piscine Aqualude au club Montbrison Natation (MN)

Entre

Loire Forez agglomération, représentée par Monsieur Christophe Bazile, président, suivant la délibération n° 3 du 11 juillet 2020

Et

Montbrison Natation dont le siège est situé 13 rue de Beauregard 42600 Montbrison représenté par Madame Nadia Royer, Présidente en exercice dûment habilité(e) par son Conseil d'Administration en date du 18/10/2023

Article 1 :

Dans le cadre de sa mission de promotion et de développement de la pratique sportive sur son territoire, Loire Forez agglomération consent à mettre à disposition de l'association Montbrison Natation l'équipement sollicité, conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Le tarif applicable est fixé comme suit :

Location d'une ligne d'eau (tarif territoire LFa) : 45 € par heure.

Les périodes d'utilisation retenues sont les suivantes :

Mardi 7 avril, jeudi 9 avril et vendredi 10 avril 2026 de 9h 00 à 11h00 : (45 € x 2 heures) x 3= 270 €

Mercredi 15 avril, jeudi 16 avril et vendredi 17 avril 2026 : (45 € x 2 heures) x 3= 270 €

Le montant total dû au titre de la présente mise à disposition s'élève ainsi à 540 € pour l'ensemble de la période de stage.

À l'issue des vacances scolaires, une facture actualisée sera émise par Loire Forez agglomération et adressée à l'association Montbrison Natation, sur la base des créneaux effectivement utilisés.

Article 2 :

Le présent avenant modifie la convention initiale pour permettre une utilisation de la piscine Aqualude à titre exceptionnel aux dates cités ci-dessus de 9h00 (ouverture des portes d'Aqualude) à 11h00 (retour aux vestiaires) en présence d'un agent de Loire Forez agglo.

Le mardi 7, le jeudi 9, le le mercredi 15 et le vendredi 17 avril 2026, Loire Forez agglomération consent à mettre à disposition de l'association Montbrison Natation l'équipement sollicité est exclusivement la salle de musculation de 11h00 à 13h00.

En dehors de ces plages horaires, les dispositions du présent avenant ne s'appliquent pas, ainsi seules les stipulations initiales de la convention restent applicables.

Article 3 :

La séance s'effectuera en dehors des heures d'ouverture au public.

Les personnes adhérentes au club Montbrison Natation présentes pour ces séances, relèveront de la responsabilité exclusive dudit club.

Fait en deux exemplaires originaux

Montbrison, le

Pour Montbrison Natation,

Signé le 26/03/26

~~MONTBRISON NATATION~~

~~Piscine Aqualude~~

~~13 E rue De Beauregard~~

~~42600 MONTBRISON~~

Pour Loire Forez agglomération

Signé électroniquement le 23/03/2026

Le Président,

Christophe BAZILE

